

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le treize février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 07 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 29

Excusés représentés : 1

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE

EXCUSE REPRESENTE :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL

EXCUSEE :

Mme VINSON

n° 20240213_D_002

Commission :
Administration
Générale

Objet : Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise à jour

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs (cf. tableau ci-joint) prévoyant :

- ✓ La création au sein de la filière technique d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 21.5/35^{ème} au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux afin de permettre le remplacement de l'agent démissionnaire actuellement en poste dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité.
- ✓ La création au sein de la filière administrative d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe contractuel au sein du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux afin de permettre le recrutement d'un Conseiller en séjour, poste actuellement vacant suite à une mutation interne.
- ✓ L'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 31/35^{ème} contractuel au sein du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, en poste à 32/35^{ème} contractuel, correspondant à un ajustement des besoins de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20240213-20240213_D_002-DE
Reçu le 21/02/2024

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET

